

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BRETAGNE

BulletinsTechniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°19 du 12 Septembre 2006 - 2 pages

Grandes Cultures

désherbage pour la qualité de l'eau, maladies et parasites

La mise en oeuvre du suivi phytosanitaire nécessaire pour la réalisation de ces bulletins est effectuée par la DRAF-SRPV et la FEREDEC de Bretagne. Elle bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.



COLZA

Stades : semis à 3 feuilles (B3)

Limaces :

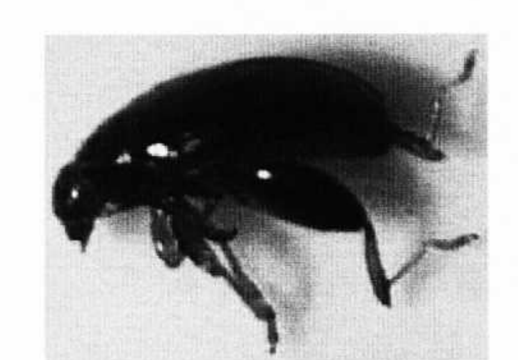
Avec le temps chaud et sec de ces derniers jours, leur activité a été très limitée.
Les conditions redeviennent favorables : maintenir la surveillance.

Petites Altises :

A l'inverse des limaces, elles ont pu bénéficier de conditions propices à leur activité. Mais les observations sur les premières parcelles du réseau n'ont pas montré de situation préoccupante.
Surveiller en priorité les situations proches d'anciens colzas et jusqu'au stade B2. Le piégeage en cuvette est peu pertinent pour ces insectes : se baser pour décider d'une intervention sur le seuil de 30% de plantes présentant des morsures.

Grosses Altises :

Le vol démarre (premier individu piégé cette semaine). Installer les cuvettes en les enterrant afin que le bord soit au niveau de la végétation. Un cumul de captures de 30 individus est un bon repère pour décider d'une protection contre ces insectes.
Toute intervention est actuellement prématurée.



Grosse altise de profil (fémur bien développé)
Photo SRPV

Tenthrèdes de la rave :

Le vol des adultes (ressemblant à des mouches à l'abdomen jaune orangé) a démarré, parfois en nombre relativement conséquent (60 individus à Lalleu-35) mais les larves, ressemblant à des chenilles, ne sont pas encore visibles sur les plantes.
Pas d'intervention : la lutte est à réaliser contre les larves à partir du seuil de 10 individus par m2.

MAÏS :

Diabrotica :

Avec les premières récoltes, la période de suivi des 69 pièges se termine dans la région. Aucune capture n'a été enregistrée. Au niveau national, un seul individu a été piégé en Alsace, région touchée par un foyer en 2003 mais qui avait été épargnée en 2004 et 2005. A l'inverse, les régions Ile de France et Picardie, concernées par des foyers en 2005, avec un réseau de piégeage renforcé cette année, n'ont pas été touchées jusqu'à aujourd'hui.



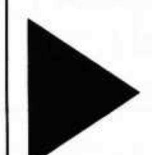
Heliothis :

La région Pays de la Loire signale quelques dégâts en Maine et Loire (vallée de l'Authion) et en Vendée. Les larves, ornées de bandes longitudinales symétriques, sont actuellement retrouvées dans les épis.
Ces noctuelles très polyphages s'attaquent aussi aux tomates, haricots, pomme de terre…et ont même été identifiées sur chanvre en Sarthe.

Pyrale :

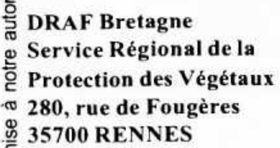
Des attaques de pyrale plus fortes que l'an dernier ont été signalées en différents secteurs (Marpiré-35, Loudéac-22…). La présence des chenilles peut être constatée aussi bien sous la panicule que dans l'épi

Prochain bulletin : Le 19 ou 26 Septembre.



Colza :
premières arrivées d'insectes mais pas d'intervention à prévoir, sauf exception, dans l'immédiat.

Maïs :
observer les attaques de pyrale, voire d'heliothis.



DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
280, rue de Fougères
35700 RENNES

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P. MICHON
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

ou au point d'insertion de celui-ci. Afin de connaître la pression locale de ce ravageur, les comptages au champ sont la meilleure solution. Cette évaluation se fait en sélectionnant 10 pieds en 5 endroits, répartis au hasard. Sur ces 50 cannes , une coupe longitudinale jusqu'à la base permet de compter le nombre de larves présentes. ***Pour mieux appréhender la situation et les pratiques à risque, communiquez-nous vos observations sur les attaques de pyrale (et d'heliothis si sa présence est constatée) à l'aide de la fiche ci-après.***

Remarque : dans le précédent bulletin, la dernière ligne du titre du graphique 4 correspond en fait au titre du paragraphe suivant.

Prospection PYRALE : coupon à retourner à SRPV Bretagne- 280 rue de Fougères 35700 Rennes Cedex
Fax : 02 99 38 89 41

Organisme : technicien ou exploitant :
Adresse :
Tel :

		parcelle 1	parcelle 2	parcelle 3	parcelle 4
	commune				
	variété				
	ensilage ou grain?				
	précédent				
	date semis				
	labour?				
sur les 50 pieds	**nombre de pieds avec dégâts**				
	nombre total de chenilles				

remarques complémentaires :